



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 5 juin 2023 à 19 h
Centre Henri-Julien - 9300, rue Saint-Denis**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic
Madame Julie Roy, Conseillère du district de Saint-Sulpice
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Diane Martel, Directrice d'arrondissement
Monsieur Marc Cardinal, Directeur performance, greffe et services administratifs
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn Gauthier, Directeur de la culture des sports des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Madame Linda Lajeunesse, Secrétaire-rechercheuse
Monsieur Jean-Michel Brunet, Commandant PDQ 27

Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

10.01A

Présentation du rapport de la mairesse aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

La mairesse présente le rapport aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement.

10.01B

Information par les membres du conseil d'arrondissement

La mairesse de l'arrondissement et les conseiller-ères abordent les sujets suivants :

Madame Émilie Thuillier: Mentionne la séance extraordinaire tenue le 1^{er} juin au cours de laquelle Mme Amélie Dubé a été nommée à titre de directrice de la Direction des sports, des loisirs, de la culture et du développement social, en remplacement de M. Jocelyn Gauthier qui part à la retraite et qu'elle remercie pour sa contribution remarquable, tout en rappelant que celui-ci a récemment été honoré par l'Association québécoise du loisir municipal.

Remercie les ressources responsables de l'organisation de la Fête de l'arrondissement qui s'est tenue 3 juin dernier ainsi les organismes communautaires et les partenaires pour leur présence et leur participation.

Souligne l'adoption du Plan triennal de déplacement 2023-2025 (12.01).

Invite la population à participer à la troisième édition du budget participatif de l'arrondissement en expliquant que toutes les personnes de 12 ans et plus qui habitent l'arrondissement peuvent voter pour leurs projets préférés parmi les 16 projets proposés, et ce, sans égard au statut de citoyenneté.

Madame Effie Giannou:

Salue l'assemblée.

Remercie les personnes qui ont pris part à la séance d'information au sujet des travaux du projet de réaménagement du boulevard Gouin Ouest qui viennent de débiter, notamment pour la construction du trottoir et de la piste cyclable, tout en remerciant les résidents du secteur pour leur patience.

Annonce le début du marché d'été au parc De Mésey les dimanches à compter du 25 juin, de 10 h à 14 h.

Rappelle la récente inauguration du nouveau Centre culturel et communautaire de Cartierville, tout en annonçant que plusieurs événements sont à venir en juin, dont la corvée de nettoyage avec Ville en vert, le 14; la conférence au sujet du droit au logement des personnes âgées, le 20, et le BBQ dans le parc De Mésey, le 29 juin.

Annonce la soirée cinéma du 30 juin et la diffusion du film Coco ferme au parc de Beauséjour.

Termine en rappelant les dates des différentes collectes dans Bordeaux-Cartierville.

Madame Nathalie Goulet:

Salue l'assemblée en salle et à distance tout en remerciant les équipes pour l'organisation de cette séance du conseil d'arrondissement au centre Henri-Julien, dont elle remercie les responsables pour l'accueil.

Souligne également la carrière de Jocelyn Gauthier et le remercie pour son excellente et importante contribution à l'arrondissement, tout en soulignant ses plus récentes réalisations.

Mentionne l'annonce du projet de création d'un corridor de mobilité durable sur un tronçon du boulevard Henri-Bourassa à l'été 2024, ceci découlant du Sommet Climat Montréal tenu au mois de mai dernier, tout en expliquant en quoi consiste ce projet.

Souligne le soutien aux sept organismes en loisirs de l'arrondissement pour l'accueil des jeunes vivant avec des limitations fonctionnelles dans les camps de jour cet été, et ce, en complémentarité avec le PALIM, programme de la ville centre (20.09).

Mentionne également l'ajout de plusieurs mesures d'apaisement et de sécurisation dans les rues de l'arrondissement (30.07).

Annonce le début du marché d'été d'Ahuntsic sur la rue Basile-Routhier les samedis de 9 h à 14 h, à compter du 17 juin, tout en invitant la population à s'y rendre en grand nombre.

Se réjouit du retour, à compter du 21 juin, des mercredis pique-nique au parc Tolhurst avec les restaurateurs de la rue Fleury Ouest et encore plus d'animations cet été.

Termine en invitant les personnes présentes à se procurer le dépliant de la programmation culturelle estivale à l'entrée de la salle afin de prendre connaissance de la multitude d'activités gratuites offertes par l'arrondissement, dont l'offre du Parcours Gouin et le grand concert de l'Orchestre Métropolitain avec Yannick Nézet-Séguin le 5 août.

Madame Julie Roy:

Salue l'assemblée

Salue également la carrière de Jocelyn Gauthier et lui souhaite une bonne retraite.

Expose la situation entourant le retard des travaux au parc Saint-Simon-Apôtre en précisant que l'entrepreneur a officiellement abandonné les travaux après une reprise en mai, tout en expliquant que l'arrondissement travaille pour faire en sorte que les jeux d'eau puissent être ouverts cet été.

Annonce que les travaux de construction des jeux d'eau au parc Henri-Julien vont bon train et qu'ils pourraient même être prêts dès cet été.

Mentionne le contrat qui sera octroyé ce soir pour les travaux des sentiers au parc Saint-Alphonse (20.01).

Fait le suivi des consultations publiques concernant l'avenir du parc Jean-Martucci pour des travaux de réaménagement en 2024, tout en saluant l'excellent travail d'analyse effectué par les responsables de l'arrondissement.

Termine en saluant l'excellente participation de la population lors des différentes corvées de nettoyage et de la distribution de fleurs et de végétaux, tout en lançant une invitation à la prochaine corvée prévue dans le secteur de place de l'Acadie le 14 juin.

Mentionne la création de la toute nouvelle association commerçante et citoyenne du quartier Youville, tout en soulignant l'importance de s'impliquer dans la communauté.

Monsieur Jérôme Normand: Salue l'assemblée.

Remercie Jocelyn Gauthier pour sa carrière et lui souhaite une bonne retraite.

Mentionne l'octroi du contrat pour réaliser les travaux de réaménagement des infrastructures souterraines et de la chaussée de la rue partagée sur le boulevard Gouin Est, entre l'avenue De Lorimier et la rue des prairies, tout en précisant que ceux-ci prévoient un système d'irrigation des fausses d'arbres par ruissellement ainsi que de nouvelles plantations d'arbres, du pavé uni et des bordures de granite en surface (20.02).

Souligne l'octroi de soutien financier pour la réalisation de murales sur le territoire des SDC District central et Promenade Fleury (20.11).

Annonce que la braderie, Festi Fleury, se tiendra du 9 au 11 juin sur la Promenade Fleury et qu'une foule d'activités y seront offertes.

Termine en mentionnant que la mise en sens unique de la rue Prieur sera effective à compter du 4 juillet pour permettre le prolongement de la piste cyclable jusqu'à l'arrondissement de Montréal-Nord, ce qui apaisera la circulation. Quant aux travaux qui ont débuté de chaque côté de l'avenue Christophe-Colomb, pour la réalisation de deux pistes unidirectionnelles, ceux-ci doivent se terminer en août et cette piste permettra de traverser quatre arrondissements, d'Ahuhtsic-Cartiville jusqu'à Le Plateau-Mont-Royal.

10.02

Période d'intervention du public sur les demandes de dérogation mineure :

- **10910, boulevard Saint-Laurent - Lot 1 996 800 du cadastre du Québec** : autoriser en cour avant une piscine non adjacente à une façade comportant une entrée principale et deux clôtures dépassant la hauteur maximale permise (40.05);

Personne ne manifeste le désir d'intervenir

- **10029, rue de la Roche - Lot 2 496 251 du cadastre du Québec** : autoriser une marge avant de 13,88 mètres au lieu de 7,5 mètres et une unité de stationnement en cour avant (40.06);

Personne ne manifeste le désir d'intervenir

- **8955, 9055, 9155 et 9175, rue Saint-Hubert et 815, avenue Émile-Journault - Lot 3 710 113 du cadastre du Québec** : autoriser en cour avant une clôture d'une hauteur maximale de 2 mètres au lieu de 0,90 mètre ainsi qu'un équipement récréatif (40.07).

Personne ne manifeste le désir d'intervenir

10.03

Correspondance et dépôt de documents

Aucun document

10.04

Période de questions du public

À 19 h 35, la mairesse d'arrondissement annonce le début de la période de questions. Les personnes identifiées ci-dessous adressent des questions relatives aux sujets suivants aux membres du conseil d'arrondissement :

Personnes présentes :

| | |
|------------------------|---|
| Paul Poliquin | Enclavement de la rue Raymond-Pelletier. |
| Aurélié Gauthier-Houle | Éclairage des terrains de tennis du parc Henri-Julien. |
| Marie Barbeau | Projet de murale sur le chalet du parc Saint-Simon-Apôtre. |
| Silvana Cosentino | Visite du Club de l'Âge d'Or du quartier Saint-Simon par la conseillère du district et la mairesse. |
| Johanna Cosentino | Travaux effectués à l'entrée d'eau privée. |
| Donna Adams | Enjeux de sécurité dans le quartier Saint-Simon (dépôt d'un document). |
| Patrick Goulet | Corrections requises au panneau historique de l'église de la Visitation du Parcours Gouin (dépôt d'un document). |
| Denis Cogger | Développement des pistes cyclables. Retrait de quatre places de stationnement. |
| Jimmy Sirignagno | Développement des pistes cyclables. Demande de présence policière au parc Saint-Simon-Apôtre. |
| Janine Renaud | Défectuosité des lampadaires sur place De La Colombière. Remerciement pour la fête de quartier de l'arrondissement. |
| André Choquette | Manque de poubelle dans le parc Henri-Julien, près de la rue Saint-Denis. Circulation automobile en sens inverse sur la rue Saint-Denis. |
| Gilles Larocque | État des surplus. Délai de publication en ligne du document de suivi budgétaire. |
| Billy Kastrantas | Suivi de la demande de plantation de semence de gazon à la suite de travaux. |
| Peter Ferrara | Suivi de demandes d'enlèvement des graffitis dans le quartier Saint-Simon. |
| Tatiana Hollerich | Projet de développement des pistes cyclables dans le quartier Saint-Simon. Sécurité des pistes cyclables dans le quartier. |
| Alexandre Caron | Terminologie utilisée lorsque la chaussée est réservée aux cyclistes et aux piétons. |
| Antoine Malo | Tour de l'Île. Projets de pistes cyclables annoncés cette année. |
| Ruth Pierre-Canel | Sentiment de sécurité dans le quartier Saint-Sulpice. |
| Mathieu Turcotte | Difficulté de stationner aux abords du parc Henri-Julien. |
| Mathieu Monette | Consommation d'alcool la nuit dans le parc Henri-Julien. |
| Lillanir Hoyos | Enjeux de sécurité dans le quartier Saint-Simon. Travaux en cours dans le parc Saint-Simon-Apôtre. |
| Maude Gilbert-Quintal | Désert alimentaire dans le quartier Youville. |

Formulaire en ligne :

| | |
|------------------------|--|
| Michel Laverdure | Circulation automobile sur la rue Laverdure. |
| Lea Alice | Augmentation de la criminalité dans le secteur H2B et diminution du sentiment de sécurité. |
| Étienne Coutu | Détour devant l'école François-de-Laval en raison des travaux sur le boulevard Gouin, fermé à la circulation entre la rue De Salaberry et l'avenue du Bois-de-Boulogne. |
| Micheal Ayash | Positionnement de l'arbre planté devant le 11943, boulevard Taylor. |
| Mary R. | Vols dans les maisons, vols de voiture et vols de colis. État de la chaussée et l'entretien sur la rue Lajeunesse, de la rue Sauvé jusqu'au parc Ahuntsic. Stationnement des autobus de la STM qui bloquent le passage des voitures sur les rues Sauvé et Saint-Denis, en face du métro. |
| Pierrette Ducas | Vente du terrain de la résidence des Sœurs du Bon-Conseil sur le boulevard Gouin à l'angle de l'avenue Millen. Prolongation de la durée du stationnement autorisé à l'angle nord-est du boulevard Henri-Bourassa et de l'avenue Millen. |
| Anne-Catherine Couture | Sécurisation des abords du CPE Les p'tites frimousses de la Merci à l'aide d'une traverse-piéton, d'un arrêt ou d'un trottoir sur la façade nord donnant sur le boulevard Gouin. |
| Mariane Ducharme | Suivi de la requête concernant la circulation automobile à grande vitesse et en sens contraire sur la rue Verville, près du boulevard Gouin. |
| Tristan Tran | Apaisement de la circulation automobile dans le quartier Youville. |
| Francine Caron | Échéancier des travaux au parc Saint-Simon-Apôtre. |
| Charles Farrell | Pénalité de retard à l'entrepreneur pour les travaux du parc Saint-Simon-Apôtre. |
| Agnes Hartel | Difficulté de stationner sur la rue Legendre près de la STM. |
| Vanessa Jasmin-Lortie | Sécurisation et nettoyage du manoir incendié sur l'avenue Jean-Bourdon. |
| Richard Williams | Piste cyclable sur la rue Legendre. |
| Laurence Roy | Développement commercial sur la rue Lajeunesse et fluidité de la circulation automobile. |
| Samuel Milette-Lacombe | Installation de supports à vélo dans l'espace adjacent à la placette devant la crèmerie Virevent sur la rue Fleury Est. |

Cette période de questions prend fin à 21 h 37.

10.05

Période de questions des membres du conseil

Aucune question.

10.06

CA23 09 0152

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 juin 2023.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 juin 2023, tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.07

CA23 09 0153

Approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues respectivement les 8 mai et 1^{er} juin 2023.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de considérer comme lus et ratifier les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues respectivement les 8 mai et 1^{er} juin 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08

CA23 09 0154

Prendre acte du dépôt du rapport de la mairesse aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

de prendre acte du dépôt du rapport de la mairesse aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement;

de décréter que le texte de ce rapport soit publié dans un journal diffusé dans l'arrondissement et sur le site internet de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.09 1234040003

CA23 09 0155

Adopter le Plan triennal de déplacement 2023-2025 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'adopter le Plan triennal de déplacement 2023-2025 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1239426002

CA23 09 0156

Accorder un contrat à 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.) pour l'exécution des travaux de réfection de sentiers au parc Saint-Alphonse - Dépense totale de 222 407,48 \$, taxes incluses (contrat : 176 256,68 \$ + contingences : 21 150,80 \$ + incidences : 25 000 \$) - Appel d'offres public S-AC-2023-014 - 8 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'accorder à 9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de sentiers au parc Saint-Alphonse, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 176 256,68 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2023-014;
2. d'autoriser une dépense de 21 150,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 25 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1237189003

CA23 09 0157

Accorder un contrat à Salvex inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, d'aménagement et de voirie sur le boulevard Gouin Est entre l'avenue De Lorimier et la rue des Prairies (PRR 2023) - Dépense totale de 1 674 323,44 \$, taxes incluses (contrat : 1 322 212,50 \$ + contingences : 132 221,25 \$ + incidences : 219 889,69 \$) - Appel d'offres public S-AC-2023-002 - 2 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'accorder à Salvex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, d'aménagement et de voirie sur le boulevard Gouin Est entre l'avenue De Lorimier et la rue des Prairies (PRR 2023), au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 322 212,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2023-002;
2. d'autoriser une dépense de 132 221,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 219 889,69 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. de procéder à une évaluation du rendement de Salvex inc.;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 79 % par la ville centrale et à 21 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1238106004

CA23 09 0158

Accorder un contrat à Paysagiste Promovert inc. pour l'aménagement d'espaces nourriciers - Dépense totale de 349 890,48 \$, taxes incluses (contrat : 267 173,16 \$ + contingences : 26 717,32 \$ + incidences : 56 000 \$) - Appel d'offres public S-AC-2023-007 - 5 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'accorder à Paysagiste Promovert inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement d'espaces nourriciers, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 267 173,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2023-007;
2. d'autoriser une dépense de 26 717,32 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 56 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1236074003

CA23 09 0159

Accorder un contrat de gré à gré à G.G. inox inc. pour l'achat de 40 supports à vélos de type trois arceaux, pour un montant de 68 295,15 \$, taxes, livraison et installation incluses / Imputation au fonds de stationnement (38 976,61 \$, net de ristournes).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'accorder un contrat de gré à gré à G.G. inox inc. pour l'achat de 40 supports à vélos de type trois arceaux;
2. d'autoriser un dépense totale de 68 295,15 \$, taxes, livraison et installation incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1237445004

CA23 09 0160

Exercer l'option de renouvellement d'un an et autoriser une dépense additionnelle de 354 375,95 \$, taxes incluses, pour la location de deux niveleuses avec opérateur pour les opérations de déneigement, dans le cadre du contrat accordé à 3024407 Canada inc. (Entreprises Vaillant (1994)), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 365 901,10 \$ à 1 720 277,05 \$, taxes incluses (appel d'offres public 19-17678) / Imputation à la réserve déneigement (88 252,49 \$, net de ristournes).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'exercer l'option de renouvellement d'un an pour la location de deux niveleuses avec opérateur pour les opérations de déneigement, dans le cadre du contrat accordé à 3024407 Canada inc. (Entreprises Vaillant (1994)), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 365 901,10 \$ à 1 720 277,05 \$, taxes incluses (appel d'offres public 19-17678) (réf. : CA19 09 0196);
2. d'autoriser à cette fin une dépense de 354 375,95 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1237445003

CA23 09 0161

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Patriarche Architecture inc. pour la réalisation d'un programme fonctionnel et technique (PFT) pour le projet de mise à niveau de la Maison de la culture Ahuntsic, pour une somme maximale de 65 520 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'approuver un projet de convention par lequel Patriarche Architecture inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'un programme fonctionnel et technique (PFT) pour le projet de mise à niveau de la Maison de la culture Ahuntsic, pour une somme maximale de 65 520 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service datée du 18 avril 2023 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 60 % par la ville centrale et à 40 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1234465001

CA23 09 0162

Accorder un soutien financier de 2 100 \$ à Rue Action Prévention Jeunesse (RAP Jeunesse) pour la réalisation du tournoi local estival des Jeux de la rue 2023.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'accorder un soutien financier de 2 100 \$ à Rue Action Prévention Jeunesse (RAP Jeunesse) pour la réalisation du tournoi local estival des Jeux de la rue 2023;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 1233060017

CA23 09 0163

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 66 726 \$ aux organismes suivants : Solidarité Ahuntsic (31 723 \$) et Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.) (35 003 \$), pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local / Approuver les projets de convention à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 66 726 \$ aux organismes ci-après désignés, dans le cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 :

31 723 \$ Solidarité Ahuntsic

35 003 \$ Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.)
2. d'approuver les deux conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'Entente administrative Ville-MTESS (32 760 \$), par l'arrondissement (29 500 \$) et par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (4 466 \$).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.08 1233060021

CA23 09 0164

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 53 500 \$, à différents organismes, pour soutenir l'accueil des enfants ayant une limitation fonctionnelle dans les camps de jour pour l'été 2023 / Approuver les conventions à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 53 500 \$ aux organismes ci-après désignés, pour soutenir l'accueil des enfants ayant une limitation fonctionnelle dans les camps de jour pour l'été 2023 :

| Organismes | Budget de fonctionnement (contributions financières) | FDIS | Montant total |
|---|--|----------|---------------|
| Loisirs de L'Acadie de Montréal | 10 160 \$ | 7 097 \$ | 17 257 \$ |
| Service des Loisirs Sts-Martyrs-Canadiens de Montréal | 6 097 \$ | 4 258 \$ | 10 355 \$ |
| Service des Loisirs Ste-Odile | 2 032 \$ | 1 419 \$ | 3 452 \$ |
| Service des Loisirs Christ-Roi | 4 064 \$ | 2 839 \$ | 6 903 \$ |
| Loisirs Sophie Barat | 2 032 \$ | 1 419 \$ | 3 452 \$ |
| Les Copains de St-Simon | 2 032 \$ | 1 419 \$ | 3 452 \$ |
| Union des Familles d'Ahuntsic | 5 081 \$ | 3 548 \$ | 8 629 \$ |

- d'approuver les sept conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.09 1233060013

CA23 09 0165

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 80 000 \$ à différents organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme de soutien aux initiatives de développement économique / Approuver les projets de convention à cet effet / Imputation à la réserve développement (50 000 \$, net de ristournes).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 80 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du programme de soutien aux initiatives de développement économique :

| Organisme | Période | Montant |
|---|----------------------------|-----------|
| S.I.D.A.C. La Promenade Fleury | 6 juin au 31 décembre 2023 | 10 000 \$ |
| Société de développement commercial Quartier Fleury Ouest | 6 juin au 31 décembre 2023 | 25 000 \$ |
| Solon | 6 juin au 31 décembre 2023 | 15 000 \$ |
| Association des gens d'affaires de Gouin Ouest | 6 juin au 31 décembre 2023 | 30 000 \$ |

- d'approuver les quatre projets de conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versements de ces soutiens financiers;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.10 1231388003

CA23 09 0166

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 20 000 \$ aux organismes suivants : Société de développement commercial District central, pour la réalisation d'une murale sur le bâtiment situé au 333, rue Chabanel Ouest, et S.I.D.A.C. La Promenade Fleury, pour la réalisation d'une murale sur le bâtiment situé au 1780, rue Fleury Est / Approuver les conventions à cet effet / Imputation à la réserve développement (10 000 \$).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 20 000 \$ aux organismes ci-après désignés :

| | |
|-----------|---|
| 10 000 \$ | Société de développement commercial District central, pour la réalisation d'une murale sur le bâtiment situé au 333, rue Chabanel Ouest |
| 10 000 \$ | S.I.D.A.C. La Promenade Fleury, pour la réalisation d'une murale sur le bâtiment situé au 1780, rue Fleury Est |
2. d'approuver les deux conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.11 1233060020

CA23 09 0167

Accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Communautique pour la réalisation du projet « Campus Fab City Montréal 2023 - À la rencontre des Amériques » sur le site municipal du 50-150, rue de Louvain Ouest, pour l'année 2023 / Approuver un projet de convention à cet effet / Imputation à la réserve développement (10 000 \$, net de ristournes).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Communautique pour la réalisation du projet « Campus Fab City Montréal 2023 - À la rencontre des Amériques » sur le site municipal du 50-150, rue de Louvain Ouest, pour l'année 2023;
2. d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.12 1231388004

CA23 09 0168

Accorder un soutien financier de 15 000 \$ à Solon pour la réalisation du projet « Station Youville - Espace citoyen » sur les rues Lajeunesse et de Louvain Est, pour l'année 2023 / Approuver le projet de convention à cet effet / Imputation à la réserve développement (15 000 \$, net de ristournes).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'accorder un soutien financier de 15 000 \$ à Solon pour la réalisation du projet « Station Youville - Espace citoyen » sur les rues Lajeunesse et de Louvain Est, pour l'année 2023;
2. d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.13 1239715001

CA23 09 0169

Accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour la réalisation d'une murale sur le bâtiment portant le numéro 200, rue Legendre Ouest (chalet du parc Saint-Simon-Apôtre).

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour la réalisation d'une murale sur le bâtiment portant le numéro 200, rue Legendre Ouest (chalet du parc Saint-Simon-Apôtre);

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.14 1233060036

CA23 09 0170

Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Vélo Québec dans le cadre du programme « Toutes à vélo » / Approuver la convention à cet effet.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$ à Vélo Québec dans le cadre du programme « Toutes à vélo »;

2. d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.15 1233060033

CA23 09 0171

Accorder un contrat à Construction Larotek inc. pour des travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures, là où requis, sur diverses rues - Dépense totale de 1 690 101,61 \$, taxes incluses (contrat : 1 294 891,57\$ + contingences : 194 233,74 \$ + incidences : 200 976,30 \$) - Appel d'offres public S-AC-2023-015 - 4 soumissionnaires.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'accorder à Construction Larotek inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures, là où requis, sur diverses rues, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 294 891,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2023-015;

d'autoriser une dépense de 194 233,74 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

d'autoriser une dépense de 200 976,30 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

de procéder à une évaluation du rendement de Construction Larotek inc.;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 54 % par le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) et à 46 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.16 1237930006

CA23 09 0172

Accorder respectivement à Élagage Prestige inc. et Arboriculture de Beauce inc. un contrat pour le service d'élagage d'arbres publics en systématique jusqu'au 15 novembre 2023 - Dépense totale de 300 000 \$, taxes incluses (contrat lot 1: 171 927,87 \$; lot 2: 106 650,81 \$ + variation des quantités : 21 421,32 \$) - Appel d'offres public 23-19895 - 2 soumissionnaires / Imputation à la réserve développement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

1. d'accorder deux contrats pour le service d'élagage d'arbres publics en systématique jusqu'au 15 novembre 2023, conformément aux documents de l'appel d'offre 23-19895, aux soumissionnaires ci-dessous nommés, aux prix et aux conditions de leur soumission respective, soit :
 - Élagage Prestige inc., pour un montant de 171 927,87 \$, taxes incluses (lot 1 – arbres hors réseau HQ);
 - Arboriculture de Beauce inc., pour un montant de 106 650,81 \$, taxes incluses (lot 2 – arbres sous réseau HQ);

2. d'autoriser une dépense de 21 421,32 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
3. d'autoriser une dépense totale de 300 000 \$, incluant les taxes et le budget de variation de quantités;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.17 1239924001

CA23 09 0173

Modifier la résolution CA23 09 0132 en remplaçant le nom de certains organismes ainsi que d'un projet.

ATTENDU QUE par la résolution CA23 09 0132 le conseil d'arrondissement a accordé un soutien financier à plusieurs organismes;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

de modifier la résolution CA23 09 0132 en remplaçant le nom des organismes et d'un projet :

- « Entraide » par « Entraide Ahuntsic-Nord »;
- « La Corbeille Bordeaux-Cartierville » par « Le Festigoût Traiteur »;
- « Autour du bébé » par « Centre de ressources périnatales Autour du bébé »;
- « Comité logement Ahuntsic-Cartierville (CLAC) MTESS/RUI » par « Comité Logement Ahuntsic-Cartierville » ;
- « Projet pilote Brigade de salubrité des logements hors RUI » par « Projet pilote Brigade de salubrité des logements MTESS/RUI »;
- « Comité logement Ahuntsic-Cartierville (CLAC) Brigade salubrité » par « Comité Logement Ahuntsic-Cartierville ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.18 1233060011

CA23 09 0174

Accorder un contrat à 9176-7277 Québec inc. (GO CUBE) pour un service de collecte et d'entreposage d'effets mobiliers disposés sur la voie publique lors de procédures d'éviction sur le territoire de l'arrondissement, pour une durée de 36 mois - Dépense totale de 149 007,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19933 - 1 soumissionnaire.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder au seul soumissionnaire 9176-7277 Québec inc. (GO CUBE), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour un service de collecte et d'entreposage d'effets mobiliers disposés sur la voie publique lors de procédures d'éviction sur le territoire de l'arrondissement, pour une durée de 36 mois, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 149 007,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-1993;

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.19 1237930005

CA23 09 0175

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé(e)s pour la période du 1^{er} mars au 30 avril 2023.

Attendu qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employé(e)s doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé(e)s pour la période du 1^{er} mars au 30 avril 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1234040005

CA23 09 0176

Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux activités sportives et de loisirs nautiques / Autoriser le directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer ladite demande.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux activités sportives et de loisirs nautiques;

d'autoriser le directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, monsieur Jocelyn Gauthier, ou son représentant désigné à signer ladite demande et tout engagement relatif à cette fin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1233060029

CA23 09 0177

Octroyer un don à Les Amis de la Bibliothèque de Montréal de 156 boîtes de documents périmés et sous-utilisés comprenant des livres et des périodiques adultes et jeunes ainsi que des documents audiovisuels identifiés « Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal » et autoriser le Centre de services partagés-bibliothèques de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture, à élaguer et à recycler les documents abîmés ne pouvant pas faire l'objet d'un don.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier
appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

d'octroyer un don à Les Amis de la Bibliothèque de Montréal de 156 boîtes de documents périmés et sous-utilisés comprenant des livres et des périodiques adultes et jeunes ainsi que des documents audiovisuels identifiés « Retiré de la collection de la Bibliothèque de la Ville de Montréal »;

d'autoriser le Centre de services partagés-bibliothèques de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture, à élaguer et à recycler les documents abîmés ne pouvant pas faire l'objet d'un don.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1233060019

CA23 09 0178

Autoriser une dépense de 5 702,76 \$, taxes incluses, en provenance du fonds de stationnement, pour l'achat de supports à vélos.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'autoriser une dépense de 5 702,76 \$, taxes incluses, en provenance du fonds de stationnement, pour l'achat de supports à vélos.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 1237445005

CA23 09 0179

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 4 500 \$ aux organismes suivants : Association récréative et culturelle Nicolas-Viel (1 200 \$), Association de baseball Ahuntsic-Cartierville (1 300 \$) et Carrefour jeunesse emploi Ahuntsic Bordeaux Cartierville (2 000 \$) afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 4 500 \$, aux organismes ci-après désignés, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités :

1200 \$ Association récréative et culturelle Nicolas-Viel

1300 \$ Association de baseball Ahuntsic-Cartierville

2000 \$ Carrefour jeunesse emploi Ahuntsic Bordeaux Cartierville

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1233060027

CA23 09 0180

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 4425 \$ à différents organismes, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 4425 \$, aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités :

| Organisme | Projet et période | Montant |
|---|---|---------|
| Club Social Henri-Julien | | 200 \$ |
| Solon | (pour Espace des Possibles Ahuntsic) | 200 \$ |
| Festival Italiano inc. | (pour Festival Italiano 2023) | 200 \$ |
| Festival de contes Il Était Une Fois... | (pour Festilou 2023) | 200 \$ |
| Fédération sportive de Salaberry inc. | | 100 \$ |
| Association des Braves d'Ahuntsic inc | | 100 \$ |
| Entraide Bois-de-Boulogne | | 100 \$ |
| Guepe, Groupe Uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement | | 100 \$ |
| Le Bouclier d'Athéna, services familiaux | | 100 \$ |
| Société d'entraide des femmes Grecques | | 100 \$ |
| Centre d'action Bénévole de Bordeaux-Cartierville | | 125 \$ |
| Association Musulmane du Canada | (pour Centre Communautaire Laurentien) | 150 \$ |
| Association des gens d'affaires de Gouin Ouest | | 150 \$ |
| Cartier Émilie | | 150 \$ |
| Club de Canotage de Cartierville inc. | | 150 \$ |
| Concertation-Femme | | 150 \$ |
| Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.) | | 150 \$ |
| Maison des jeunes de Bordeaux-Cartierville | | 150 \$ |
| Table de concertation-jeunesse Bordeau-Cartierville | | 150 \$ |
| Association de l'âge d'or "Anagenissis" | | 200 \$ |
| Club de Bocce l'Acadie | | 200 \$ |
| La communauté grecque orthodoxe des Archanges Michel et Gabriel | (cours du Samedi) | 200 \$ |
| La communauté grecque orthodoxe des Archanges Michel et Gabriel | (pour comité de soutien communautaire Philoptochos) | 200 \$ |
| La Corbeille - Bordeaux - Cartierville | | 200 \$ |
| Le cercle maronite service et solidarité humaine | | 200 \$ |
| La Croix de secours Arménienne inc. | | 250 \$ |
| Union générale sportive arménienne (Homenetmen-Gamk) Inc. | | 250 \$ |

d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1234746004

CA23 09 0181

Affecter un montant approximatif de 123 500 \$, à même la réserve développement, pour mettre en oeuvre, en 2023, plusieurs mesures d'apaisement et de sécurisation des rues de l'arrondissement ainsi que des mesures de gestion du stationnement en bordure de rue.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'affecter un montant approximatif de 123 500 \$, à même la réserve développement, pour mettre en oeuvre, en 2023, plusieurs mesures d'apaisement et de sécurisation des rues de l'arrondissement ainsi que des mesures de gestion du stationnement en bordure de rue.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1236874001

CA23 09 0182

Affecter un montant de 4 929 000 \$ provenant du surplus de gestion 2022 dans les réserves de l'arrondissement.

Considérant qu'une politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2022 de la Ville de Montréal sera adoptée à une séance ultérieure du conseil municipal;

Considérant que le surplus de gestion des arrondissements pour l'exercice financier 2022 est tributaire de l'adoption de cette politique;

Considérant que le surplus de gestion projeté de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville totalise 4 929 000 \$ pour l'exercice financier 2022;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

1. de répartir le montant de 4 929 000 \$ provenant du surplus de gestion 2022 dans les réserves de l'arrondissement de la façon suivante :

| | |
|--------------|---------------------------------------|
| 2 000 000 \$ | à la réserve pour projets immobiliers |
| 2 929 000 \$ | à la réserve développement |
2. de prévoir l'utilisation de ces réserves conformément aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur;
3. de procéder à la ventilation des surplus de 2022 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, le tout sous réserve de l'adoption par le conseil municipal de la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2022 de la Ville de Montréal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.08 1234040002

CA23 09 0183

Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiées au tableau des événements publics joint à la présente résolution;

d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA22 09010, chapitre IV, article 44), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, article 20 paragraphe 3), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau;

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance jointe à la présente résolution permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures identifiés audit tableau.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1233060018

CA23 09 0184

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance permettant d'aménager des voies cyclables sur plusieurs axes de l'arrondissement.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance permettant d'aménager des voies cyclables sur plusieurs axes de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1238153006

CA23 09 0185

Adopter, avec changement, un second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) » afin de créer les zones 1533 et 1534 aux dépens de la zone 1321 dans le but d'encadrer le développement d'un site localisé au sud-est de l'intersection de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de l'Esplanade (site 50-150 Louvain Ouest) - Lots 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec.

Attendu qu'une modification a été apportée au règlement, plus précisément à la grille de la zone 1534, afin de corriger une erreur s'étant glissée sur la hauteur minimale autorisée, permettant ainsi de répondre aux exigences du plan d'urbanisme;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter, avec changement, un second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) » afin de créer les zones 1533 et 1534 aux dépens de la zone 1321 dans le but d'encadrer le développement d'un site localisé au sud-est de l'intersection de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de l'Esplanade (site 50-150 Louvain Ouest) – Lots 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1239141002

CA23 09 0186

Refuser d'approuver, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), la demande de transformation visant l'aménagement d'une surface minérale ainsi que la plantation d'une haie en cour avant, pour l'immeuble portant le numéro 2755, boulevard Gouin Ouest - Secteur SN.3.A Vieux-Bordeaux - Parcours riverain – Lot 1 983 679 du cadastre du Québec - Demande de permis 3003236894.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Effie Giannou

et résolu

de refuser d'approuver, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), la demande de transformation visant l'aménagement d'une surface minérale ainsi que la plantation d'une haie en cour avant, pour l'immeuble portant le numéro 2755, boulevard Gouin Ouest - Secteur SN.3.A Vieux-Bordeaux -Parcours riverain - Lot 1 983 679 du cadastre du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1237328015

CA23 09 0187

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 10910, boulevard Saint-Laurent, l'installation en cour avant d'une piscine, non adjacente à une façade comportant une entrée principale, à une distance minimale de 5 mètres de l'emprise de la voie publique et de deux clôtures dépassant la hauteur maximale permise - Lot 1 996 800 du cadastre du Québec - Secteur SC.2.B DD Ancien Village de Black River - Parcours riverain - Demande de permis 3003262936.

Considérant la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 10910, boulevard Saint-Laurent, érigé sur le lot 1 996 800 du cadastre du Québec, visant à autoriser l'installation en cour avant d'une piscine, non adjacente à une façade comportant une entrée principale, à une distance minimale de 5 mètres de l'emprise de la voie publique et de deux clôtures dépassant la hauteur maximale permise;

Considérant que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant, pour l'immeuble portant le numéro 10910, boulevard Saint-Laurent et érigé sur le lot 1 996 800 du cadastre du Québec, l'installation en cour avant d'une piscine, non adjacente à une façade comportant une entrée principale, à une distance minimale de 5 mètres de l'emprise de la voie publique et de deux clôtures dépassant la hauteur maximale permise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1237328013

CA23 09 0188

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant le numéro 10029, rue de la Roche, une marge avant de 13,88 mètres au lieu de 7,5 mètres et une unité de stationnement en cour avant - Lot 2 496 251 du cadastre du Québec - Demande de permis 3003251498.

Considérant la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 10029, rue de la Roche, érigé sur le lot 2 496 251 du cadastre du Québec, visant à autoriser une marge avant de 13,88 mètres au lieu de 7,5 mètres et une unité de stationnement en cour avant;

Considérant que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

d'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant, pour l'immeuble portant le numéro 10029, rue de la Roche et érigé sur le lot 2 496 251 du cadastre du Québec, une marge avant de 13,88 mètres au lieu de 7,5 mètres et une unité de stationnement en cour avant, tel que montré au plan de l'annexe A numéroté A-05, préparé par Microclimat, daté du 12 mai 2023, révisé le 18 mai 2023 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 18 mai 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1239570003

CA23 09 0189

Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser en cour avant, pour l'immeuble portant les numéros 8955, 9055, 9155 et 9175, rue Saint-Hubert et 815, avenue Émile-Journault, une clôture d'une hauteur maximale de 2 mètres au lieu de 0,90 mètre ainsi qu'un équipement récréatif - Lot 3 710 113 du cadastre du Québec - Demande de permis 3003198686.

Considérant la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant les numéros 8955, 9055, 9155 et 9175, rue Saint-Hubert et 815, avenue Émile-Journault, érigé sur le lot 3 710 113 du cadastre du Québec, visant à autoriser en cour avant une clôture d'une hauteur maximale de 2 mètres au lieu de 0,90 mètre ainsi qu'un équipement récréatif;

Considérant que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'accorder, à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant, pour l'immeuble portant les numéros 8955, 9055, 9155 et 9175, rue Saint-Hubert et 815, avenue Émile-Journault et érigé sur le lot 3 710 113 du cadastre du Québec, une clôture d'une hauteur maximale de 2 mètres au lieu de 0,90 mètre ainsi qu'un équipement récréatif en cour avant, tel que montré au plan de l'annexe A numéroté A-11, préparé par monsieur Olivier Forest, architecte, daté du 20 septembre 2021, révisé le 18 mai 2023 et estampillé par la Direction du développement du territoire le 18 mai 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1239570004

CA23 09 0190

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser, pour l'immeuble portant les numéros 649 et 665, boulevard Gouin Est, l'occupation à des fins de centre de réadaptation (catégorie E.5(2)) - Lot 1 995 509 du cadastre du Québec - Zone 1328.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 132.2 (usages autorisés selon la grille de zonage) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 995 509 du cadastre du Québec et portant les numéros 649 et 665, boulevard Gouin Est, l'autorisation d'occuper l'immeuble à des fins de centre de réadaptation (catégorie E.5(2)).

L'occupation autorisée par la présente résolution doit faire l'objet de la délivrance d'un certificat dûment requis selon la réglementation dans un délai de soixante (60) mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire qui n'est pas incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1239141005

CA23 09 0191

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin que soit exigé le dépôt d'une étude de compatibilité de l'usage résidentiel lors d'une demande de projet parmi les secteurs d'activités diversifiées de l'arrondissement.

Avis est donné par la mairesse Émilie Thuillier qu'il sera présenté pour adoption, à une séance ultérieure du conseil d'arrondissement, un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), afin que soit exigé le dépôt d'une étude de compatibilité de l'usage résidentiel lors d'une demande de projet parmi les secteurs d'activités diversifiées de l'arrondissement.

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Julie Roy

et résolu

d'adopter un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) », afin que soit exigé le dépôt d'une étude de compatibilité de l'usage résidentiel lors d'une demande de projet parmi les secteurs d'activités diversifiées de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1239141006

CA23 09 0192

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 5 avril 2023.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par le conseiller Jérôme Normand

et résolu

de prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 5 avril 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

60.01 1237328014

Affaires nouvelles

Aucun dossier.

70.01

Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 5 juin 2023 est levée à 21 h 54.

70.02

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement